

## CONSEIL MUNICIPAL DE THIZY LES BOURGS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2025  
À 19 heures 30 minutes à la Mairie centrale de Thizy les Bourgs

L'an Deux Mille Vingt-cinq et le vingt mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie centrale de Thizy, sous la présidence de M. Ludovic CHERPIN, Maire.

Etaient présents : Ludovic CHERPIN, André FILLON, Éric MARCHAND, Frédéric DÉMURGÉ, Anaïs DEHOULE, Isabelle BAYERON, Anne REYBAUT, Nathalie BERNARD, Mohamed HADJAB, Ophélie MERCIER, Joël DINOT, Marie-Noëlle REGIS, Franck GUEFFIER, Anita AUBERTIN, Nathalie BUISSON, Lydia ALONSO, Zoé PLICHON, Jean-Claude GARAVEL.

Absents excusés : Jean-Michel MICHELOT pouvoir à Ophélie MERCIER, Pascale GAUCHON pouvoir à Anne REYBAUT, Pascal MOREAU pouvoir à André FILLON, Malik MAHTAL pouvoir à Mohamed HADJAB

Secrétaire de séance : Nathalie BERNARD

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025

A la question posée par le Maire, aucuns autres des Conseillers Municipaux présents n'ayant d'observations à formuler sur la rédaction du compte-rendu de la séance du 10 avril 2025, celui-ci est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

### LES RAPPORTS

#### ↳ Établissement des listes préparatoires du Jury d'Assises 2026

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort, à partir de la liste générale des électeurs de la commune, de 15 personnes qui figureront sur les listes préparatoires à la liste annuelle du Jury d'Assises pour l'année 2026.

#### Déroulement du tirage au sort :

- un premier tirage pour déterminer le numéro de page de la liste électorale,
- un second tirage pour déterminer un numéro de ligne déterminant le nom de l'électeur ainsi désigné.

*Monsieur le Maire prépare et procède au tirage au sort.*

*Madame BAYERON déclare le nom de la personne tirée au sort et Monsieur FILLON officialise par l'écrit.*

#### ↳ Admission en non-valeur – effacement partiel de la dette

Dans le cadre de l'apurement périodique entre l'ordonnateur et le comptable public, le Trésorier Payeur de Tarare nous a fait part d'une décision de la commission de surendettement effaçant la dette de l'un des contribuables au regard de certaines créances auprès de la collectivité.

Il est précisé qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » ou à l'article « 6542 Créances éteintes » à l'appui de la décision du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **admet** en non-valeur les créances irrécouvrables de l'exercice 2018 pour 982,45 € qui s'établissent comme suit :

Exercice	N° titre	Nature de la créance	Montant restant à recouvrer
2018	T. 177	Cantine scolaire	207,20€
2018	T. 246	Cantine scolaire	144,30 €

2018	T. 325	Cantine scolaire	218,30 €
2018	T. 400	Cantine scolaire	370,00 €
2018	T. 642	Cantine scolaire	200,00 €
2018	T. 727	Cantine scolaire	232,00 €
2018	T. 847	Cantine scolaire	144,00 €
2019		Recouvrement	10.54
<b>Total général</b>			<b>1 505.26 €</b>
<b>EFFACEMENT PARTIEL 982,45 €</b>			

**précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025 à l'article 6542 au vu du motif irrécouvrable de la créance (effacement de la dette), **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*Madame REYMBAUT intervient pour indiquer que suite à la mise en place du dispositif de la cantine à 1€, ces recouvrements devraient être évités à l'avenir. Les habitants pourront plus facilement payer.*

#### ↳ Subventions de fonctionnement aux associations – Année 2025

Le Conseil Municipal fixe chaque année les contributions apportées aux associations participant à la vie sociale et culturelle de la commune sous forme de subventions.

Il a été demandé à l'assemblée de bien vouloir déterminer pour l'année 2025 le montant des subventions qu'elle souhaite attribuer aux différentes sociétés et associations qu'elle finance habituellement.

Il a été ainsi proposé de fixer les montants des subventions de l'année 2025 conformément au tableau présenté.

Il a été rappelé que le versement de la subvention sera conditionné par la production des documents suivants pour chaque association :

- les statuts, la composition du bureau et un relevé d'identité bancaire, en cas de modification,
- le bilan 2024 et le budget prévisionnel 2025.

*Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de sortir s'ils font partie d'une association citée ou s'ils sont membres du bureau lors du vote de la subvention. Monsieur le Maire faisant partie de 2 associations, Madame AUBERTIN fera voter pour l'Amical des Sapeurs-Pompiers et Courant d'Art.*

*À la fin des votes, Monsieur le Maire intervient en précisant que vu le contexte général, l'équipe municipale a décidé de faire l'effort de maintenir les subventions sans les baisser alors que l'État, la région et le département en suppriment.*

*Monsieur HADJAB signale que l'équipe municipale est à l'écoute des associations malgré le contexte.*

*Monsieur GUEFFIER annonce que l'augmentation sur le total donné aux associations est entre autres due aux demandes de nouvelles associations. Certaines associations n'ont pas fait de demande cette année, d'autres ont fait la demande hors délai.*

En tant que membres d'associations, n'ont pas pris part aux votes :

- Anaïs DEHOULE (Sou des Ecoles des sapins-Mardore),
- Ophélie MERCIER, Marie Noëlle REGIS (Association Mycologique et Botanique),
- Ludovic CHERPIN, Joël DINOT (Amicale des Sapeurs-pompiers),
- Joël DINOT (Amis Pêcheurs de l'étang Paillac),
- Ophélie MERCIER (Les Sauvageon.nes),
- Anne REYMBAUT, Marie-Noëlle REGIS (Association Ressourcerie et Compagnie),
- Joël DINOT (Jeunes Sapeurs-pompiers La Vallée des Sapins).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **attribue** et **autorise** le versement des subventions proposées en faveur des associations au titre de l'année 2025, **accepte** les conditions d'attribution des subventions, **précise** que les crédits ont été inscrits au budget primitif principal 2025, article 65748, fonction 028.

#### ↳ Subvention à caractère ponctuel

En ce début d'année, nous avons été saisis de plusieurs demandes de subventions à caractère ponctuel auxquelles il convient de répondre.

Il a été proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- **Comité des Fêtes de Marnand** : 2 500 € pour l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet ;
- **Courant d'Art** : 2 500 € pour l'organisation de Jazz à la ferme le 21 juin 2025
- **Association mycologique et botanique** : 300 € pour l'inauguration officielle du Jardin médiéval à la Chapelle-de-Mardore le 7 juin 2025
- **Arc en Ciel** : 150 € pour le projet de la municipalité « Peintres dans la rue » 7 septembre 2025
- **Union des chasseurs et cultivateurs de Mardore** : 1 750 € pour l'organisation du centenaire de l'association le 5 juillet 2025

En tant que membres d'associations, n'ont pas pris part aux votes :

- Franck GUEFFIER, Anaïs DEHOULE, Ludovic CHERPIN, Marie Noëlle REGIS (Courant d'Art),
- Ophélie MERCIER, Marie Noëlle REGIS (Association mycologique et botanique).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'exception de celle attribuée à l'association Union des chasseurs et cultivateurs de Mardore, adoptée à la majorité avec 2 voix « contre » et 3 « abstention », **attribue** une subvention d'un montant de :

- **2 500 €** au Comité des Fêtes de Marnand
- **2 500 €** à Courant d'Art
- **300 €** à l'Association Mycologique et Botanique
- **150 €** à Arc en Ciel
- **1 750 €** à Union des chasseurs et cultivateurs de Mardore

**précise** que les crédits sont inscrits au budget principal 2025, chapitre 65, nature, 65748, fonction 028.

#### ↳ Subvention Association Tour du Beaujolais

La Commune accueillera le Tour du Beaujolais Cycliste le vendredi 13 juin 2025 avec départ et arrivée Place Aristide Briand. Le prix de l'étape est de 8 500 € payé par moitié par la COR et la Commune soit 4 250 € chacun.

Il a été proposé d'attribuer la subvention suivante à l'association Tour du Beaujolais Organisation : 4 250 €

*Monsieur FILLON rectifie le lieu de départ et d'arrivée du Tour Beaujolais qui sera Place Aristide Briand à Bourg-de-Thizy et non rue Gambetta à Thizy comme indiqué sur les documents.*

*Monsieur le Maire annonce qu'après le Tour de France, et le Critérium du Dauphiné Libéré, c'est au tour du Tour du Beaujolais de venir dans notre commune. Il passera par les 5 communes de Thizy les Bourgs.*

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **attribue** une subvention d'un montant de **4 250 €** à l'Association Tour du Beaujolais Organisation, **précise** que les crédits sont inscrits au budget principal 2025, chapitre 65, nature, 65748, fonction 028, **autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à cet évènement « Tour du Beaujolais Cycliste ».

#### ↳ Répartition 2025 du produit 2024 des amendes de police relatives à la sécurité routière

Il est rappelé que chaque année, le Conseil Départemental doit répartir le montant de la dotation relative aux produits des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants pour des projets liés à la sécurité routière.

A cet effet, il est proposé de réaliser les travaux suivants :

- Mise en sécurité de la traversée piétonne Boulevard Alsace Lorraine à Bourg-de-Thizy entre le foyer d'accueil de jour médicalisé « La Rose des Vents » et l'EHPAD de Bourg-de-Thizy.

Les travaux consistent à aménager un passage piéton afin de sécuriser la traversée piétonne entre les 2 bâtiments.

Le coût estimatif des travaux s'élève à : 3 707.73 €HT

- Mise en sécurité du trottoir devant l'école primaire publique Mathilde Ovize à Thizy

Les travaux consistent à installer des barrières et potelets le long du trottoir afin d'éviter que les véhicules stationnent dessus et que ce trottoir puisse retrouver son usage initial destiné uniquement à la circulation des piétons

Le coût estimatif des travaux s'élève à : 4 644.00 €HT

- Installation d'une nouvelle signalétique directionnelle dans le centre de Bourg-de-Thizy

Les travaux consistent à renouveler la signalétique actuelle complètement obsolète et à la remplacer par une signalétique directionnelle sur bi-mâts et totems plus adaptés permettant de mieux orienter et guider les automobilistes jusqu'aux principaux bâtiments, équipements publics et commerces de proximité.

Le coût estimatif des travaux s'élève à : 10 303.28 €HT

- Remplacement des 2 radars pédagogiques devant le Lycée François Mansard à Thizy rue Edouard Millaud

Les travaux consistent à remplacer les 2 radars pédagogiques qui se trouvent de part et d'autre de l'entrée principale du lycée François Mansard afin de limiter la vitesse des automobilistes sur cette section et sécuriser l'entrée du lycée.

Le coût estimatif des travaux s'élève à : 3 014.52 €HT

*Madame REYMBAUT informe que la mise en sécurité entre l'hôpital et la Rose des vents est une demande faite par le CHBV, il y a quelques mois. L'équipe municipale remercie les employés communaux de leurs réactivités.*

*Monsieur GARAVEL intervient en informant que le totem est une demande des commerçants qu'ils nous ont adressés, il y a quelques mois.*

*Madame REYMBAUT signale la remise à jour complète de la signalétique grâce au service technique*

*Madame DEHOULE indique qu'il y a des demandes qui ont été faites suite aux remontées des habitants lors des rencontres citoyennes. L'équipe municipale en a tenu compte.*

#### ↳ Demande de versement de subvention : Fonds de concours COR

##### Réhabilitation de l'ancienne école Jeanne d'Arc – Tranche 2 et 3

Par contrat du 15 octobre 2021 et l'avenant du 18 août 2022, la commune de Thizy les Bourgs a obtenu un fonds de concours de 50 476.00 € pour la tranche 2 et un fonds de concours supplémentaire de 50 000.00 € pour la tranche 3 pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ancienne école Jeanne d'Arc.

Les travaux des tranches 2 et 3 étant terminés, il convient de solliciter le versement des fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Pour la réalisation des travaux de la tranche 2, la commune a mandaté la somme totale de 562 263.00 € HT.

Le plan de financement de cette 2ème tranche s'établit ainsi :

Fonds de concours – COR	50 476.00 €
DSIL	214 826.51 €
Fonds propres	296 960.49 €

Pour la réalisation des travaux de la tranche 3, la commune a mandaté la somme totale de 772 903.80 € HT.

Le plan de financement de cette 3<sup>ème</sup> tranche s'établit ainsi :

Subvention Départementale au titre des Appels à projet 2020	100 000,00 €
Fonds de concours – COR	50 000,00 €
DETR	142 500.00 €
Fonds propres	480 403.80 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter le versement du fonds de concours alloué, par la COR, au titre de la tranche 2 et 3 des travaux de réhabilitation de l'ancienne école Jeanne d'Arc.

## 🔗 Aides à l'Habitat

La convention ANAH relative à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre du projet Centre-bourgs, fixe notamment les modalités de la participation communale pour les travaux de ravalement de façade et de rénovation énergétique.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les dossiers de demandes de subventions instruits par les services de la COR pour l'attribution des aides de la commune de Thizy les Bourgs :

### 🔗 Opération « Rénovation de l'habitat » - Dossier « Energie »

Bénéficiaire	Montant des travaux TTC	Statut	Travaux	Aide ANAH	Aide Département	Prime rénov	Aide COR	Aide Communale	Subvention totale
CHUZEVILLE Chantal	40 230,62 €	Propriétaire occupant	Isolation combles ouate de cellulose, pare vapeur ITI fibre de bois, pare vapeur Isolation du plancher bas polyuréthane VMC simple flux Chaudière à bûches ECS chaudière mixte bois	26 587,00 €	- €	- €	3 151,45 €	1 575,73 €	31 314,18 €
REZZIG Abdelhak	69 298,17 €	Propriétaire occupant	Isolation rampants laine de coton, pare vapeur ITI recyclagecoton, pare vapeur Menuiserie bois PAC air/eau ECS chaudière mixte bois	59 117,00 €	500,00 €	- €	4 840,59 €	4 840,59 €	69 298,17 €
Total				85 704,00 €	500,00 €	- €	7 992,04 €	6 416,32 €	100 612,35 €

### 🔗 Opération « Rénovation de l'habitat » - Dossier « Façade »

Bénéficiaire	Montant des travaux TTC	Statut	Travaux	Aide ANAH	Aide Département	Prime rénov	Aide COR	Aide Communale	Subvention totale
DEBUT Pascal	25 471,60 €	Propriétaire occupant	Enduit à chaux	- €	- €	- €	1 138,20 €	3 861,80 €	5 000,00 €

## ↳ Modification de la prescription de lancement de la 2<sup>ème</sup> modification du PLU de la commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le PLU de la commune, approuvé le 16 juillet 2018 et dont la dernière évolution date du 16 décembre 2021 nécessite d'évoluer sur plusieurs points. A ce titre, deux délibérations, du 03 Juillet 2023 et du 12 Avril 2024, ont déjà été prises pour fixer les objectifs de la procédure de modification n°2 du PLU. Cependant, suite à l'évolution du contexte municipal et des études en cours et déjà réalisées dans le cadre de cette modification, il apparaît que de nouveaux objets doivent être intégrés à la procédure et que d'autres doivent être supprimés. Il convient donc aujourd'hui de prendre une nouvelle délibération en modification des deux précédentes pour clarifier les objectifs sur les modifications à apporter au PLU. Cette nouvelle délibération vient donc modifier et compléter les délibérations du 03 Juillet 2023 et du 12 Avril 2024, comme le détail l'annexe jointe à cette délibération.

La modification n°2 du PLU a pour objets les points suivants :

- Le règlement écrit du PLU nécessite une refonte et cela dans les limites de ce que permet la réglementation, afin de pouvoir corriger des erreurs, d'assouplir certaines règles, ainsi que faciliter les projets. Les orientations du PADD, les zones A et N ni aucun autre élément ne seront modifiés d'une quelconque manière.
- Le Chemin de la Triche situé sur la commune déléguée de Marnand a été matérialisé au cours de l'élaboration du PLU en 2018, ce qui constitue une erreur matérielle, car déjà à cette époque, il n'existait plus et depuis un certain temps. Il convient donc de modifier le règlement graphique du PLU en ce sens, afin de rectifier cette erreur matérielle.
- Le règlement graphique du PLU se doit également d'être modifié en zone UB, afin que certains projets d'aménagements de bâtiments annexes à de l'habitation existants puissent être envisagés sur la commune déléguée de Bourg-de-Thizy, et notamment sur les parcelles suivantes classées en zone UX à vocation économique mais pour lesquelles il n'existe pas de projet de ce type. Le but est donc aussi d'apporter de la cohérence entre le zonage et la réalité du site : 025 AD 779, 025 AD 790 et 025 AD 791
- En concertation et en accord avec le travail de la COR, intégrer au PLU un linéaire toutes activités économiques à protéger selon les dispositions de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme. L'ajout de cette protection doit permettre à la commune d'éviter les changements de destination des locaux d'activités économiques du centre-bourg en habitations. L'objectif poursuivi étant de pérenniser une activité économique en cœur de village pour maintenir ce dernier vivant, agréable et attractif.
- Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) en zone UM (zone urbaine centrale dense à caractère multifonctionnelle) au niveau du quartier de La Claire, zone située au sein du périmètre du Secteur Patrimonial Remarquable (SPR). L'objectif poursuivi est de créer un cadre règlementaire permettant la réalisation de projets à cet endroit conformément aux prescriptions et recommandations du SPR (pour lesquels l'architecte des Bâtiments de France donnera son avis conforme dans ce périmètre).
- Répondre à la forte demande en terrain économique en ouvrant à l'urbanisation une partie de la zone 2AUx du Pavillon, à hauteur de 2,9 ha. En effet, près de 30 projets économiques sont actuellement à l'étude sur la commune. Ces projets représentent un besoin en foncier économique compris entre 20 et 25 ha. Or 7 ha maximum sont encore disponibles dans les différentes zones UX et 1AUx du territoire (plans contenus dans l'annexe jointe à la délibération).
- Supprimer la servitude de projet instaurée sur la commune au niveau du quartier de La Claire. Cette servitude avait été mise en place au moment de l'élaboration du PLU en 2018 et est aujourd'hui caduque conformément à l'article L151-41 alinéa 4 du Code de l'urbanisme. L'objectif de ce point est donc de supprimer cette servitude des règlements graphique et écrit pour éviter une potentielle confusion quant à son application ou non.
- Enfin, le règlement graphique du PLU devrait pouvoir inclure les éléments archéologiques surveillés par la DRAC, qui sont des éléments existants mais non représentés sur le règlement graphique du PLU. Cela faciliterait grandement l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols au titre du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** de modifier et de compléter les objectifs de la modification du PLU et donc les délibérations du 3 juillet 2023 et du 12 avril 2024, conformément à l'annexe jointe, **charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera, en outre, publiée sur le site Internet de la commune.

Enfin, il est rappelé que le projet de 2<sup>ème</sup> modification du PLU, conformément au code de l'urbanisme, sera notifié aux Personnes Publiques Associées et qu'une enquête publique sera organisée. La modification effective du PLU sera ensuite approuvée par délibération du Conseil Municipal.

↳ **Projet de convention de partenariat et de financement de la phase aménagement pour la rénovation de l'immeuble AH0094 dans le cadre de l'opération de restauration immobilière (ORI) « Place du Commerce »**

*Monsieur le Maire intervient en annonçant que ce point est long. Il propose à Monsieur Marchand de résumer ce point.*

Il est rappelé l'engagement de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) et de la commune de Thizy les Bourgs pour la revitalisation de son centre-bourg. Plusieurs programmes et projets ont été menés en ce sens depuis une dizaine d'années. Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) centre-bourg de l'État de 2014, le diagnostic fléchait la rénovation des immeubles du centre de Thizy les Bourgs comme un enjeu fort.

En 2018, la COR a engagé une opération de restauration immobilière (ORI) sur quatre immeubles du centre de Thizy, dans le cadre d'une stratégie de revitalisation territoriale.

Ces enjeux et ce projet ont été repris dans l'opération de revitalisation du territoire signée le 18 juillet 2019, récemment prolongée pour cinq ans par avenant en date du 9 décembre 2024 ; ainsi que dans la convention cadre Petites Villes de Demain signée le 3 janvier 2023 et dans le volet coercitif de la deuxième Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain signée le 6 février 2023 pour cinq ans.

En parallèle de la procédure ORI, une réflexion s'est poursuivie sur la stratégie patrimoniale et opérationnelle adéquate au traitement global de l'îlot « Place du commerce » situé en cœur de bourg et qui comporte trois des quatre immeubles visés par l'ORI, dont l'immeuble cadastré section AH n°94.

En conclusion des études menées, un projet de travaux à l'échelle de l'îlot impliquant une recomposition foncière et une restructuration lourde de certains bâtiments, ainsi que le traitement des espaces publics et des rez-de-chaussée commerciaux est préconisé.

La COR et la commune de Thizy les bourgs sont volontaires pour poursuivre cette opération qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de revitalisation territoriale, d'amélioration du parc immobilier et de l'attractivité de la commune, notamment dans le cadre du programme PVD.

Alors que ces immeubles sont délaissés par leur propriétaire qui sont dans l'incapacité de réaliser les travaux de rénovation nécessaires, le bailleur social Deux Fleuves Rhône Habitat (DFRH) a manifesté son intérêt pour conduire une opération de rénovation de l'immeuble AH0094, conformément aux engagements pris dans le cadre du Protocole habitat signé le 18 juillet 2019.

Afin de garantir la faisabilité technique et économique de ce projet complexe, mais aussi de prendre en compte les attentes des collectivités au regard des objectifs de l'ORI, du Programme local de l'habitat, du programme PVD et des objectifs de mise en valeur patrimoniale, la COR, la commune et DFRH, se sont rapprochées pour mener ensemble un travail partenarial au cours des derniers mois.

Ce travail a permis de définir les conditions juridiques et financières de cette opération qui permettrait la création d'un nombre prévisionnel de 13 logements locatifs sociaux et de locaux tertiaires ou commerciaux rénovés en rez-de-chaussée.

La poursuite de ce projet nécessite désormais de formaliser un accord de partenariat pour sécuriser l'opération et apporter les garanties nécessaires auprès des financeurs tels que l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), au titre du dispositif de Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière (THIRORI), et l'État au titre du « Fonds vert » axe n°3 recyclage du foncier dont les subventions conditionnent la faisabilité économique de l'opération. Le projet ci-annexé de convention de partenariat et de financement de la phase aménagement pour la rénovation de l'immeuble AH0094 définit en conséquence les engagements respectifs de chacun des acteurs tant du point de vue des actions à mener que des soutiens financiers indispensables à la fiabilisation de l'opération.

De son côté, la COR s'engage :

- à poursuivre la prise en charge du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi-animation de l'opération de restauration immobilière, lequel comprend notamment l'assistance juridique, technique et administrative pour le montage du projet de réhabilitation de l'immeuble sis AH0094 ;
- déposer le dossier d'éligibilité à l'ANAH ;
- dans le cadre de la subvention accordée par le FNADT - Massif Central, à prendre à sa charge un relevé de géomètre en vue de clarifier les propriétés foncières, la réalisation d'un guide de la rénovation énergétique du bâti ancien et patrimonial, et sous réserve de faisabilité, l'aménagement de places de stationnements ainsi que l'acquisition et l'aménagement d'une parcelle pour la réalisation de jardins partagés ;
- à piloter l'opération via notamment la poursuite de la mise à disposition d'un poste de chef de projet pour suivre l'opération ;
- à verser une participation financière d'équilibre afin de couvrir partiellement le déficit résiduel net de la phase aménagement après intégration de toutes autres contributions susvisées. Cette contribution financière de la COR sera plafonnée à 457 628 € ;

La convention prévoit que de son côté, la commune s'engage notamment à :

- soutenir la réalisation de l'opération en participant aux réunions de pilotage et de concertation en vue d'optimiser l'instruction des autorisations d'urbanisme requises ;

- acquérir les locaux du rez-de-chaussée ;
- travailler sur la programmation des rez-de-chaussée en lien avec la COR et DFRH et rechercher des porteurs de projet ;
- poursuivre la requalification des espaces publics devant la Place de l'église ;
- délivrer les autorisations nécessaires pour le surplomb du domaine public pour les éventuels balcons ainsi que pour les travaux nécessaires pour leurs fondations ;
- engager en cas de besoin une procédure de modification du PLU en vue de la compatibilité avec le projet ;
- exercer le droit de préemption urbain en cas de besoin et après concertation des parties ;
- verser une participation financière afin de couvrir partiellement le déficit résiduel net de la phase aménagement après intégration de toutes autres contributions susvisées. Cette contribution financière de la Commune sera plafonnée à 457 628 € ;

La convention prévoit que de son côté, DFRH s'engage à :

- signer une promesse unilatérale de vente de l'immeuble AH0094, à un prix ne venant pas compromettre l'équilibre économique de l'opération, et sous conditions suspensives convenues préalablement entre les parties aux présentes ;
- déposer les dossiers de demandes de subventions au titre du "Fonds vert" recyclage du foncier et du dispositif THIRORI ;
- réaliser les études de calibrage ;
- prendre à sa charge le relogement ou l'éviction des occupants éventuels dans une limite soutenable comme identifié dans le bilan d'aménagement ;
- réaliser les travaux de réhabilitation en cohérence avec le programme de la DUP ORI et les besoins en habitat du territoire, selon le projet qui sera élaboré en concertation avec la COR et la commune, ainsi que selon le guide de la rénovation énergétique du bâti patrimonial.

Le plan de financement prévisionnel de la phase aménagement est le suivant :

	€ HT	€ TTC
Dépenses prévisionnelles phase aménagement	2911 707 €	3 184 901 €
Recettes de cession (logements et rez-de-chaussée)	159 495 €	167 433 €
DEFICIT APRES CESSIONS	2 752 212 €	3 017 468 €
Subvention THIRORI de l'ANAH sollicitée	1 255 853 €	1 255 853 €
Subvention fonds friche sollicitée	846 360 €	846 360 €
DEFICIT APRES SUBVENTIONS PRÉVISIONNELLES	650 000 €	915 256 €
Participation de la COR	325 000 €	457 628 €
Participation de la commune	325 000 €	457 628 €
DEFICIT RESIDUEL PREVISIONNEL	0 €	0 €

A la suite des études de calibrage, qui permettront de préciser les coûts de l'opération et son déficit résiduel, l'ensemble des parties se concerteront à nouveau pour actualiser leurs participations respectives à la hausse, selon un maximum qui sera déterminé à ce moment-là, ou à la baisse. Il en sera de même à la suite de l'analyse des offres des marchés de travaux.

A défaut de versement des subventions attendues des tiers ou dans l'hypothèse où le montant de ces subventions varierait à la hausse ou à la baisse, les parties s'engagent à se rencontrer dans les meilleurs délais pour réévaluer le montant de leur participation de manière à équilibrer le bilan de l'opération.

En cas d'abandon de l'opération, pour une cause étrangère à DFRH ou dans le cas où les études de calibrage concluraient à une aggravation sensible du déficit, la COR et la commune s'engagent à rembourser, à parts égales :

- le coût TTC des études de calibrage restant à la charge de DFRH (maximum 30% du coût TTC) après déduction des subventions ;
- les honoraires de conduite d'opération de DFRH sur la base d'une facture détaillée dans la limite de 50 000 € HT ;
- le coût TTC des autres études nécessaires à la fiabilisation du projet à réaliser non pris en charge par les financements ANAH.

*Monsieur GUEFFIER indique que le conseil municipal est content du travail fait pour la redynamisation du centre de Thizy. Il informe aussi que l'équipe travaille sur d'autres projets comme la végétalisation de la cour de l'école Mathilde Ovize.*

Monsieur MARCHAND lance un appel aux entreprises privées pour trois autres immeubles de la place du commerce. Il annonce qu'avec Monsieur le Maire, ils ont reçu plusieurs propositions qui pour l'instant n'ont pas abouti.

Madame DEHOULE précise qu'un pas de géant vient d'être fait en votant ce projet surtout qu'il n'est pas facile d'intégrer les bailleurs sociaux. C'est un gros point de départ pour la place du commerce.

Dans tous les autres cas d'abandon de l'opération que ceux visés ci-avant, DFRH conservera à sa charge les frais engagés. Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** le projet de convention de partenariat et de financement de la phase aménagement pour la rénovation de l'immeuble AH0094, annexé à la présente délibération, **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, **mandate** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

#### ↳ Projet de requalification du quartier de La Claire : acquisition auprès de l'EPORA

Monsieur FILLON explique ce qu'est EPORA et le CGET avant la lecture de ce rapport. Il précise que plusieurs projets n'ont pas abouti.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de requalification du quartier de la Claire s'inscrit dans l'opération de revitalisation de centre-bourg valant OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat : convention signée avec l'Etat, l'ANAH et le CGET le 3 février 2017). Dans le cadre de la CEVF 69A052 du 11 Mars 2016 puis de la convention opérationnelle 69A064 du 02 Novembre 2017 sur le quartier de la Claire, l'EPORA a procédé à plusieurs acquisitions foncières sur demande de la commune :

- 26/11/2016 : Acquisition DECHAVANNE : parcelles AC0901, AC1090, AC1091
- 31/08/2017 : Acquisition OUAEK dont la parcelle AC0151 (délibération du conseil municipal du 29 Juin 2017)

Ce tènement foncier a été requalifié par l'EPORA, l'ensemble des bâtiments a été désamianté et démoli. Conformément à la convention opérationnelle 69A064 (échue depuis le 02/11/2022) et dans le cadre du solde de cette convention, les tènements requalifiés sont cédés à la commune au prix de revient minoré soit une participation de la commune s'élevant à **315 417.25€ TTC** (voir détail ci-dessous)

TOUS SECTEURS	Secteur B
<b>DEPENSES</b>	<b>375 496,72</b>
<b>RECETTES</b>	<b>0</b>
<b>DEFICIT</b>	<b>375 496,72</b>
Participation EPORA HT (30%)	112 649,02
Participation Thizy HT (70%)	262 847,71
Prix de rachat par la commune HT	
Participation Thizy TTC (+20% TVA)	315 417,25
TVA sur marge sur secteur non requalifiés	
Avances versées par la commune	259 800,00
<b>Reste à charge de la commune TTC</b>	<b>55 617,25</b>

Plusieurs avances ont déjà été versées par la commune pour un total de 259 800€. Il restera à verser **55 617.25€** par la commune lors de la signature chez le notaire, afin qu'elle puisse en devenir propriétaire.

Monsieur le Maire explique que l'équipe municipale a fait une demande d'audit Flash qui sera rendue le 2 juillet. Ce qui donnera une feuille de route à l'équipe.

Madame REYMBAUT informe qu'avec l'audit flash, la municipalité et EPORA vont remettre les choses aux claires. L'équipe pourra donner des réponses claires aux habitants.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **autorise** la commune à acquérir auprès de l'EPORA l'intégralité des parcelles sus visées et au prix indiqué ci-dessus, **charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

#### ↳ Cession de chemins ruraux et lancement des procédures d'enquêtes publiques

**Considérant** que les chemins ruraux suivants, sis, ne sont plus utilisés par le public, et notamment :

- **Le chemin rural n°1 de La Triche à Marnand**, d'une longueur d'environ 145 mètres linéaires, ne présentant plus de fonction de communication entre différents fonds depuis longtemps, pourrait être racheté par M. et Mme Philippe DESSEIGNE ainsi que par M. Bernard DEPIERRE, les deux riverains dudit chemin rural, et seuls utilisateurs de ce chemin contigu à leurs deux propriétés respectives. Ce chemin rural n'a donc plus d'intérêt pour la collectivité.

- **Le chemin rural Verroux de Mardore**, d'une longueur d'environ 220 mètres linéaires, ne présentant plus de fonction de communication entre différents fonds depuis longtemps, pourrait être racheté par M. et Mme Patrice VERMOREL et M. Christian VALETTE, les deux riverains dudit chemin rural, et seuls utilisateurs de ce chemin contigu à leurs deux propriétés respectives. Ce chemin rural n'a donc plus d'intérêt pour la collectivité. Le seul potentiel autre acquéreur et voisin contigu en bout Est de chemin s'est déjà déclaré favorable à la future cession.

**Considérant** que les riverains desdits chemins ruraux sollicitent la rétrocession moyennant contrepartie financière.

Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10 du Code Rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public ;

**Considérant** par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R.141-10 du Code de la voirie routière ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **constate** la désaffectation des chemins ruraux :

- **N°1 de la Triche à Marnand**
- **Verroux de Mardore**

**décide** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue à l'article L.161-10 du Code rural, **demande** à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique en vue de la rétrocession aux riverains.

#### ↳ **Création de deux emplois non permanents dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité**

*Madame REYBAUT indique que ce point revient chaque année*

Considérant qu'en raison des nécessités de service durant la période estivale, il y a lieu de créer deux emplois non permanents pour des accroissements saisonniers d'activité d'adjoint technique à temps complet dans les conditions prévues au 2° de l'article 332-23 du code général de la fonction publique (à savoir, un contrat d'une durée maximale de 6 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 12 mois consécutifs),

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **autorise** la création, au tableau des effectifs, de deux emplois non permanents d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet, **prévoit** les crédits nécessaires à ces dépenses au budget, chapitre 012.

#### ↳ **Décisions du Maire prises au titre de l'article L2122-22 et suivants du CGCT**

##### ↳ **Renouvellement et vente des concessions dans les cimetières :**

Commune de Thizy les Bourgs :

- Renouvellement concession n° 287 : Famille GRAS FOUILLET pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 1048 : Famille DUPERRAY pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 322 : Famille BOISSET pour une durée de 15 ans

Commune déléguée de Bourg de Thizy :

- Renouvellement concession n° 915 : Famille DECORET pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 1278 : Famille CHOLLET pour une durée de 15 ans
- Acquisition concession n° 1375 : Famille DUPERRAY pour une durée de 15 ans
- Acquisition concession n° 1157 : Famille PONTIUS pour une durée de 30 ans
- Acquisition concession n° 1125 : Famille CORNELOUP pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 278 : Famille CHATELARD pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 349 : Famille JOLY / CASSELEUX pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 538 : Famille FAYOT pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 412 : Famille BUFFIN pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 41 / 42 : Famille SYVESTRE / LAGOUTTE pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 1276 : Famille LALLIAS pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 1090 : Famille DULAC pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 1094 : Famille TRONCY DUMAS pour une durée de 15 ans

Commune déléguée de Mardore :

- Acquisition case columbarium n°8 : Famille MUSSO pour une durée de 30 ans

↳ Remboursement de sinistre :

Assurances/Tiers	Sinistres	Remboursements
Groupama Rhône-Alpes	Remboursement sinistre 2023-11 : Solde Dégât orage Mairie Thizy et salle des fêtes	12 209.50 €

↳ Conventions :

- Convention de reversement du produit de la vente des CEE avec le SYDER
- Contrat de prêt à usage pour le relogement de Mr Benhouhou au sein de la résidence Seniors

↳ Notification de Marchés :

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	DATE DE LA NOTIFICATION	DUREE DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ HT
MAPA 2025-02 Travaux de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses de l'Espace Culturel et Musical	SARL CARREIRA ANTONIO 12 Abbé Prajoux 42120 LE COTEAU	15/04/2025	4,5 mois	TF 192 196,17€ TOP 23 828.32€

↳ Sous traitance de Marchés :

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	SOUS TRAITANCE	Objet	MONTANT DU SOUS TRAITANT
MAPA 2025-02 Travaux de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses de l'Espace Culturel et Musical	SARL CARREIRA ANTONIO 12 Abbé Prajoux 42120 LE COTEAU	LEVM SE 18 rue du Musée Guimet 69006 LYON	Montage et démontage échaffaudage	9 958,00 € HT

↳ Devis :

Référence	Tiers	Objet	Date_commande	Montant_TTC
202500133	GARAGE AUTOPASS	CLIENT 41101105-REPARATION VEHICULE MEGA IMMAT FT-036-TA	05/03/2025	1719,85
202500134	THEVELEC	FOURNITURE D UN ROUTEUR POUR RESIDENCE AUTONOMIE BUREAU ODILE BARRET	06/03/2025	148,67
202500135	MOOS	CONTRAT DE MAINTENANCE ECM SALLE DU CAP SALLE CHABOUD	12/03/2025	5134,8
202500136	OPERATION PREVE	CLIENT CLT00000107-DIAGNOSTIC POUR REMISE EN SERVICE DESENFUMAGE SALLE BOUDIER	12/03/2025	240
202500137	MOREL S	CLIENT 4699-FOURNITURE DE BOISSONS POUR ATELIER HABITANTS QUARTIER DE LA CLAIRE LE 19.03	12/03/2025	39,37
202500138	ANIMO CONCEPT	FOURNITURE ET LIVRAISON DE 10 BORNES DE PROPETE CANINES	12/03/2025	3948
202500139	MARCHAND Jer-01	FOURNITURE DE 2 BUFFETS FROIDS POUR LES 19 ET 20 MARS	13/03/2025	238,5
202500140	INAPA	CLIENT 30000077284-FOURNITURE DE PAPIER D IMPRESSION	17/03/2025	487,8

202500141	HENRI JULIEN	CLIENT 6900430-FOURNITURE DE VAISSELLE DIVERSE POUR SALLE COMMUNALE ET RESTAURANT SCOLAIRE	18/03/2025	796,85
202500142	LOCAMUC PARTEO	COMPTE F039197-CLIENT 7005322-LOCATION CHARIOT TELESCOPIQUE DU 02.12.2024 AU 28/02/2025 PR DEPOT SEL	18/03/2025	1556,28
202500143	LOCAMUC PARTEO	COMPTE F039197-CLIENT 7005322-LOCATION MINIPELLE ET REMORQUE DU 17/02 AU 28/02	18/03/2025	1254,3
202500145	PROLIANS	CLIENT 2400455-FOURNITURE D UN PERFORATEUR BURINEUR ET MEULEUSE	18/03/2025	964,8
202500144	STEPHANE DUBAIL	ETUDE PREALABLE POUR AMENAGEMENT PERGOLA SITE DE LA MADONE LCM	19/03/2025	4680
202500146	LOCAMUC PARTEO	CLIENT 7005322-COMPTE F039197-FOURNITURE DE BARRIERES HERAS	19/03/2025	819,94
202500147	PERRIER A	FOURNITURE ET POSE D UNE ROBINETTERIE PLONGE RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE LE COQUILLAGE TH	20/03/2025	230,44
202500148	ORAPI	CLIENT CL022171-FOURNITURE DE PRODUITS D ENTRETIEN MARS	24/03/2025	519,31
202500149	PROLIANS	CLIENT 2400455-FOURNITURE JAUGE FISSURE POUR CLSH	25/03/2025	248,66
202500150	CHAPIER	C1039991-FOURNITURE CYLINDRE ELECTRONIQUE POUR DEPOT MARDORE	25/03/2025	400,8
202500151	DUBOST ET FILS	CHANGEMENT BENNE CAMION RENAULT MASCOTT IMMAT 23BHA69	26/03/2025	4447,2
202500152	EIFFAGE	MARCHE DE VOIRIE A BC 8 MISE EN SECURITE/CONFORMITE BORDURES TROTTOIRS PLACE A.BRIAND RUE J.JAURES	26/03/2025	1442,16
202500153	MORGUELUNE	FOURNITURE DE LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE BTH MARS	27/03/2025	738,94
202500154	TRONCY FLORE-01	FOURNITURE D UNE TONDEUSE MULCHING FERIS	27/03/2025	11700
202500155	ELAN CITE	FOURNITURE D UN PANNEAU SOLAIRE POUR RADAR PEDAGOGIQUE	27/03/2025	562,8
202500156	ENEDIS	PARTICIPATION FRAIS D EXTENSION ELECTRIQUE SOUS DP POUR RACCORDEMENT SITE MALERBA 39 RUE DE LA ROCHE	27/03/2025	61795,52
202500157	VIADUC PRINT	IMPRESSION ET LIVRAISON GAZETTE D AVRIL	27/03/2025	852
202500158	LOCAMUC PARTEO	CONTRAT F039197-LOCATION MINI PELLE DU 17/03 AU 25/03	27/03/2025	1846,21
202500159	MAGNIN C	REPLACEMENT DES VOLETS ROULANTS ECOLE DE MARNAND ET CURE DE MARNAND	31/03/2025	2009,74
202500160	OPERATION PREVE	CLT00000107-FORMATION DES AGENTS EN SECURITE INCENDIE	31/03/2025	3096
202500161	KEOLIS AUTOCARS	CLIENT 591577-TRANSPORT ECOLE DE MARNAND MEDiateque POUR PRIX DES INCORRUPTIBLES LE 15/05/2025	31/03/2025	145
202500162	LOCAMUC PARTEO	COMPTE F039197-LOCATION NACELLE 12 M ARTICULEE ELECTRIQUE 27/03	01/04/2025	79,92
202500163	LARUE	CLIENT 3312-CHANGEMENT FILTRE CENTRALE A AIR CHAUFFERIE SALLE DES FETES TH	01/04/2025	830,4
202500164	HENRI JULIEN	CLIENT 6900430-FOURNITURES DE SERVIETTES PAPIER ET PETITES CUILLERES	02/04/2025	69,7
202500165	CAILLOT	CLIENT C7402-FOURNITURE DE PAVES LED POUR ECLAIRAGE EXT BOULOFROME TRAVAUX EN REGIE	02/04/2025	400,19
202500166	ADVIZEO	DEPLOIEMENT PLATEFORME POUR SUIVI DES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES SUR 6 POINTS	03/04/2025	1656
202500167	BRUN PHILIPPE	TRAVAUX D ENTRETIEN DE TOITURE SALLE CHABOUD	03/04/2025	1137,6
202500168	BRUN PHILIPPE	TRAVAUX ENTRETIEN DE TOITURE SALLE BOUDIER	03/04/2025	1296
202500169	AUBONNET et Fil	CLIENT C1MAIR6000-FOURNITURE DE PEINTURE POUR REFECTION LOCAL BOULODROME	03/04/2025	293,04

202500170	SEALIFT	CHANGEMENT CARTE OPERATEUR CABINE ASCENSEUR TRG02 27 RUE J JAURES	03/04/2025	1679,57
202500171	THEVELEC	DIVERS TRAVAUX SALLE DU CAP	03/04/2025	84,24
202500172	THEVELEC	TRAVAUX DE REPARATION MAISON MEDICALE	03/04/2025	329,47
202500173	CHUZEVILLE ETS	FOURNITURE DE MATERIAUX POUR REFECTION CLOTURE AIRE DE JEUX MARNAND ET BOIS SEME TH TRAVAUX REGIE	07/04/2025	894,77
202500174	LOCAMUC PARTEO	COMPTE F039197-FOURNITURE DE PANNIER DE STOCKAGE POUR BANCS ET TABLES CTM	07/04/2025	712,8
202500175	MOOS	REPLACEMENT CARTE ELECTRONIQUE GROUPE DE CLIM MAISON MEDICALE	08/04/2025	2927,68
202500176	KGMAT COLLECTIV	CLIENT 69240011 - FOURNTIURE DE 50 BARRIERES DE POLICE	09/04/2025	2755,8
202500177	GTP FIC	CLIENT Z4110500ABC-FOURNITURE HUBLOT POUR PORTE SECTIONNELLE CTM	09/04/2025	78
202500178	THEVELEC	REMISE A JOUR DES APPAREILS ELECTRIQUES DEFECTUEUX LOCAL COMITE DES FETES RUE E.MILLAUD TH	10/04/2025	1985,54
202500179	OPERATION PREVE	CLIENT 9THIZY-FOURNITURE ET POSE D EXTINGCTEURS POUR LOCAL COMITE DES FETES RUE E.MILLAUD TH	10/04/2025	550,8
202500180	DEVELAY	CLIENT 05224-FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE BTH ET CAISSON MOBILE POUR BUREAU RESPONSABLE FINANCES	10/04/2025	320,44
202500181	SFR BUSINESS TE	CLIENT 0001054284-FOURNITURE DE 16 ONDULEURS	10/04/2025	940,8
202500182	LOCAMUC PARTEO	COMPTE F039197-LOCATION NACELLE PORTEUR DU 10.04	14/04/2025	206,46
202500183	BOYER STORES	CODE 952946-FOURNITURE ET POSE DE 6 BRISE SOLEIL LOCAUX SISAD CLAIRE JOIE TH	14/04/2025	6180,82
202500184	MIE-01	VERIFICATION ANNUELLE DES SYSTEMES D ALARME INCENDIE SUR DIVERS SITES TLB	15/04/2025	1286,28
202500185	AM2B	REPLACEMENT 3 RADIATEURS VERTICAUX POUR BIBLIOTHEQUE BTH	16/04/2025	3060
202500186	UGAP-02	FOURNITURE D UN FAUTEUIL DE BUREAU ERGONOMIQUE POUR LE MAIRE	16/04/2025	546,91
202500187	SOCIETE OUEST V	CLIENT 690190-FOURNITURE DE BALAIS POUR BALAYEUSE MATHIEU	17/04/2025	1526,04
202500188	DEVELAY	CLIENT 05224-FOURNITURE DE BUREAU MAIRIE BTH	17/04/2025	75,16
202500189	PERRIER A	FOURNITURE ET POSE D UN ROBINET AVEC DOUCHETTE PLONGE POUR ECOLE LE COQUILLAGE	17/04/2025	954
202500190	THEVELEC	FOURNITURE D UN CONGELATEUR POUR STOCKAGE CHATS MORTS	22/04/2025	289,99
202500191	MOREL S	CLIEDNT 4699-FOURNITURE DE BOISSONS POUR COMMEMORATION DU 8 MAI	22/04/2025	122,59
202500192	MORIN FRANCE	FOURNITURE D UN LECTEUR DE PUCES POUR ANIMAUX	28/04/2025	80,9
202500193	TECHN EAU	CONTRAT D ENTRETIEN CHAUDIERES BIBLIO ECOLES MAT PRIM CTM FANFARE LOGT ECM BTH	28/04/2025	1824
202500194	AURAPRINT-X	IMPRESSION DE 500 LIVRETS CURIOSITES ET BALADES 2025	28/04/2025	308
202500195	IT CONTACT	ABONNEMENT 12 BOITES MAIL SUPPLEMENTAIRES ANNEE 2025 NON PRIS EN CHARGE PAR LA COR	28/04/2025	639,36
202500196	DIRECT SIGNALLET	FOURNITURE DE 5 PLAQUES LIBERT EGALITE FRATERNITE POUR MAIRIE TLB POSE EN REGIE	29/04/2025	712,08
202500197	DOUBLET	CLIENT 6938-FOURNITURE DE CADRES POUR AFFICHAGE HORAIRES MAIRIE ET COFFRETS GAZ MISE EN CONFORMITE	29/04/2025	416,4

202500198	LARUE	CHANGEMENT CHAUFFE EAU GAZ LOGEMENT ME FILLON 3 RUE DU PETIT VESSIN TH	29/04/2025	1929,6
202500199	COUDERT Bernard	SINISTRE 2025-04- EXPERTISE POU RMISE EN SECURITE BATIEMENTS SUITE EBOULEMENT MUR CLSH	30/04/2025	1812
202500200	OLLIER BOIS	CLIENT THIZY00-FOURNITURE DE MATERIAUX POUR FABRICATION PLACARD BOULODROME TRAVAUX REGIE	30/04/2025	382,32
202500201	EIFFAGE	MARCHE DE VOIRIE A BON DE COMMANDE BC9 PLACE PMR DEVANT SDF TH	30/04/2025	2634,48
202500202	LA BS	CLIENT 105810-FOURNITURE D UN FILTRE GELATINE BLEU POUR PROJECTEUR MAIRIE TH	05/05/2025	18,56
202500203	MINISTERE DES R	PRESTATION DE CRIEUR PUBLIC POUR SEPT OCT	05/05/2025	900
202500204	TECHNOMAN	ELABORATION D UN SCHEMA DIRECTEUR POUR EVOLUTION DE LA VIDEOPROTECTION	06/05/2025	6090
202500205	LOCAMUC PARTEO	CLIENTF039197-FOURNITURE DE GRAISSE	07/05/2025	674,16
202500206	DOUBLET	CLIENT 6938-FOURNITURE D UNE VITRINE EXTERIEURE POUR AFFICHAGE DES ASSO ESPACE SOCIO CULTUREL	12/05/2025	889
202500207	IDD PARTS	CLIENT 25908-FOURNITURE D UNE SERRURE DE SECURITE POUR PORTE SECTIONNELLE CTM	12/05/2025	514,01
202500208	LOCAMUC PARTEO	CLIENT F039197-FOURNITURE EPI POUR PERSONNEL ESPACES VERTS	12/05/2025	3471
202500209	SISTERNE	REPLACEMENT VERRE ISOLANT AU BOULODROME	12/05/2025	258
202500210	EIFFAGE	MARCHE DE VOIRIE A BONS DE COMMANDE BC 11 IMPASSE DU RUISSEAU BTH	12/05/2025	1476
202500211	EIFFAGE	MARCHE DE VOIRIE A BONS DE COMMANDE BC 12 CREATION FIL D EAU DE RUE ST PIERRE BTH	12/05/2025	799,08
202500212	EIFFAGE	MARCHE DE VOIRIE A BONS DE COMMANDE BC13 AVALOIR RUE DU BOIS BROCHET BTH	12/05/2025	339,12
202500213	EIFFAGE	MARCHE DE VOIRIE A BONS DE COMMANDE BC14 TROTTOIR DESSOUS PLACE G.PERRY TH	12/05/2025	1853,33
202500214	THEVELEC	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE LOCAUX DE LA RESSOURCERIE	12/05/2025	5743,73
202500215	DURIER BOURR	FOURNITURE ET POSE D UN BLOC PORTE ENTRE LOCAUX THEATRE ET RESSOURCERIE	12/05/2025	2841,47
202500216	SR MENUISERIES	FABRICATION ET POSE DES HUISSERIES LOGEMENT MR MERZOUGUI EX POSTE BTH	12/05/2025	20037,28
202500217	STEPHANE DUBAIL	MO POUR REMPLACEMENT PORTAIL RESSOURCERIE RUE DU PETIT VESSIN TH	12/05/2025	1950
202500218	METALLERIE GC	FOURNITURE ET POSE D UN PORTAIL ET PORTILLON ECOLE MARDORE	12/05/2025	7753,8
202500219	PROLIANS	CLIENT 2400455-FOURNITURE D EPI POUR PERSONNELS TECHNIQUES BATIEMENTS ET SPORTIF	13/05/2025	928,5
Total				212611,13

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, prend acte de ces décisions.

#### **Communications des élus et questions diverses**

*Monsieur GUEFFIER informe des évènements sur la commune :*

24 mai : spectacle de l'EMDI, la chanson française dans tous ses états à Marnand

7 juin : inauguration du jardin Médiéval

8 juin : champêtre à La Chapelle-de-Mardore

13 juin, le Tour du Beaujolais

14 juin, spectacle de la COR

18 juin : en partenariat avec le Centre Social, Courant d'Art, spectacle de circassien à 18h dans le parc de la mairie de Thizy avec des animations l'après-midi avec les enfants du centre social. Le spectacle est tout public

Monsieur DEMURGÉ annonce le concert du 6 juin de l'Harmonie.

Madame BUISSON informe qu'il y aura le 7 septembre les peintres dans la rue avec 3 prix pour les adultes, 3 prix pour les enfants âgés de 6 à 12 ans et 3 prix pour ceux de 12 à 17 ans. Tous les enfants qui participeront auront un lot. Les inscriptions se font jusqu'au 31 juillet.

Madame REYMBAUT explique que les peintres déambuleront dans la vieille ville de Thizy pour peindre nos paysages. Madame BUISSON indique que l'inscription est de 10€. Des coupons d'inscriptions sont disponibles à l'accueil de la Mairie et le bulletin est aussi disponible sur le site de la commune.

Madame MERCIER informe que le 13 septembre est organisée la kermesse aux Sauvageonnes avec plein d'animations.

Madame REYMBAUT parle de l'accueil des nouveaux nés et des nouveaux habitants à la salle des fêtes de Marnand, samedi dernier. Il y avait environ 80 personnes qui se sont déplacées plus les élus. Moment joyeux et de bonne humeur. Monsieur le Maire remercie le CCAS.

Madame PLICHON annonce le prochain Conseil des Jeunes le 10 juin à partir de 17h30.

Monsieur FILLON explique que pour le Tour du Beaujolais, il partira et arrivera Place Aristide Briand. Les stationnements comme les fermetures des routes ne seront pas permanents, mais se feront juste au passage des coureurs. Les travaux à l'ECM avancent bien.

Monsieur GUEFFIER intervient en précisant que la salle reste exploitable pendant les travaux.

Madame DEHOULE annonce le Jazz à la Ferme le 21 juin à La Chapelle-de-Mardore et les feux de la St-Jean le 28 juin.

Monsieur le maire informe qu'il y aura un autre conseil municipal en juin.

Séance levée à 21h00

Le Secrétaire de séance,

Nathalie BERNARD



Le Maire,

Ludovic CHERPIN

